**Comment connaître l’incidence du charbon symptomatique à Mayotte ?**

Le charbon symptomatique a été décrit à Mayotte pour la première fois en 1996 et constitue depuis un problème important pour les éleveurs. Le principal signe de reconnaissance de cette maladie est la mort subite d’un bovin auparavant en excellente santé. Mais comme il n’existe pas de service d’équarrissage sur l’île, il est difficile de connaître la mortalité lié au charbon.

L’épidémiologie participative a donc été utilisée une nouvelle fois dans le cadre du RITA pour étudier l’incidence (le nombre de nouveaux cas) du charbon symptomatique. Dans 6 communes, des éleveurs ont réalisé en groupe (et après une mise à niveau sur la maladie par un formateur de la CoopADEM-GDS de Mayotte) des « cartes d’incidence » du charbon : pour cela ils devaient dessiner leur zone d’élevage et replacer sur le plan leurs élevages, leurs voisins, et enfin montrer quels élevages avaient eu des morts de charbon en 2014.

Dans trois communes, aucun cas de charbon n’a été détecté. Dans les trois autres, la mortalité pouvait toucher 10 à 30% des élevages d’une zone.

Les résultats de cette étude vont être intégrés dans un rapport qui permettra au COPSAV de Mayotte de prendre des décisions sur l’évolution du programme de contrôle du charbon par la vaccination mise en place à Mayotte depuis les années 2000.

En photo un exemple de carte réalisée par des éleveurs + la carte des communes touchées (en rouge) et des communes apparemment indemnes (en vert)

